

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Septembre 2023

Référence
2023_36

Objet de la délibération
Admission en non-valeur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
25/08/2023

Date d'affichage
25/08/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 1 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : Mme TRINQUET Simone donne procuration à Mme BROCCAROLINE, M. FOURMENTRAUX Yves donne procuration à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Objet de la délibération : Admission en non-valeur

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état de demande d'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2009, 2013, 2014, 2015 et 2016 pour un montant de 776.88 euros.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 27/07/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes comme indiqué sur le tableau ci-annexé.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 543.20 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 7 Septembre 2023

La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
Mme VANDENBUSSCHE Julie

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 11/09/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 11/09/2023